



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit et économie

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit et économie

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA14007346

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et science politique (DSP) - Bâtiment F, 200, Avenue de la république, 92001 NANTERRE cedex

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

D'essence bi-disciplinaire et présentant des parcours différenciés en première année de master (M1) selon l'origine de l'étudiant (juriste, économiste ou de formation mixte), cette spécialité *Droit et économie*, originale en France, se propose de dépasser la simple juxtaposition de connaissances en droit et en économie pour offrir un potentiel d'employabilité dans des organismes privés ou publics confrontés aux phénomènes de régulation, concurrence, contrats publics et privés (institutions, secteurs industriels et administratifs, cabinets avocats et conseils, syndicats, organisations non gouvernementales (ONG), ...).

La mention de master est structurée en seconde année (M2) autour de deux spécialités, orientées « recherche » et « professionnel ». Il s'agit tout d'abord de la spécialité *Analyse économique du droit* (AED) comprenant un parcours recherche et un parcours professionnel ; cette spécialité vise à permettre aux étudiants de maîtriser l'impact des règles de droit sur les sphères marchandes et non marchandes et de porter une analyse évaluative sur le fonctionnement de la justice et des mécanismes judiciaires. Il s'agit ensuite de la spécialité *Concurrence et régulation des marchés* (CRM) : un parcours recherche et deux parcours professionnels ; plus particulièrement axée sur le versant professionnel avec deux parcours, cette spécialité a notamment pour finalité de former des experts auprès des collectivités locales et des autorités nationales, des autorités de régulation et des institutions internationales.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

S'appuyant sur la création d'une licence *Droit-économie*, la mention de master apparaît quasiment comme sans équivalent au niveau national, l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense étant une des rares à proposer aux étudiants un cursus complet bi-disciplinaire licence et master. Les spécialités sont limitées à la seule formation initiale ; ce point déjà critiqué par l'expertise AERES 2009 n'a pas été corrigé, le dossier restant lacunaire sur l'ouverture à la formation continue, aux mécanismes de VAE (validation des acquis de l'expérience), VAPP (validation des acquis professionnels et personnels), etc. On peut également déplorer l'absence de précisions quant à l'accueil et au suivi des étudiants en situation de handicap.

De manière très originale et dynamique, le M1 est désormais structuré sur la base d'un tronc commun avant d'ouvrir sur trois parcours directement fondés sur le cursus antérieur des candidats afin d'harmoniser les acquis d'étudiants venant de formations différentes. En M2, les deux spécialités sont déclinées en parcours recherche et parcours professionnels, le parcours recherche étant mutualisé et la mutualisation concernant également quelques enseignements et séminaires dans les parcours professionnels. L'ensemble offre une structure très cohérente, parfaitement articulée avec des cours en adéquation aux objectifs, des volumes horaires et une répartition logique des ECTS (peut-être pourrait-on regretter toutefois le très faible crédit des rapports de stage en parcours professionnel : 6 ECTS qui contrastent avec les 24 ECTS du mémoire en parcours recherche). On notera le choix volontaire et pertinent de ne pas affecter les matières de coefficient afin d'éviter aux étudiants de dégager des « stratégies » d'obtention de diplôme. Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques (écrits et oraux) et clairement décrites.

Pour ce qui est de l'actuelle formation professionnelle, il est organisé un stage de trois mois minimum pouvant être étendu à six mois, assorti de la rédaction d'un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance dans des conditions classiques. Par ailleurs, les dispositifs d'acquisition de compétences préprofessionnelles sont renforcés par la mise à disposition d'une « clinique du droit » EUCLID, plaçant les étudiants en situation quasi-réelle. Ceci étant, on est quand même en droit de s'interroger sur les mises en situation dès lors qu'à part la Clinique du droit, le travail collaboratif de groupe est peu mis en valeur.

Enfin, et même si les responsables de la mention estiment que la maîtrise de l'anglais et des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) sont des prérequis à l'entrée dans la filière, même si certains cours sont dispensés en langue anglaise et même si certains enseignements se déroulent en salle informatique sous forme de TP (travaux pratiques), on peut déplorer l'absence d'information sur la possibilité d'acquérir des certifications (langues, informatique ...) et on peut être circonspect sur le fait qu'une formation se voulant si complète se limite à une seule langue (l'allemand par exemple pouvant être un atout à l'heure européenne).

La mention est adossée à des laboratoires reconnus en économie et en droit (qu'ils aient le statut UMR - unité mixte de recherche - CNRS ou EA - équipe d'accueil -) : Laboratoire EconomiX (UMR CNRS 7235) avec son axe de recherches DIR-Droit, Institutions, Réglementation ; Laboratoire du Centre de Recherche en Droit Public (EA 381). Des coopérations sont également nouées avec le Centre du Droit Civil des Affaires et du Contentieux Economique (CEDCACE) et le Centre d'Etudes Juridiques Européennes et Comparées (CEJEC). Par ailleurs, des conventions existent avec l'ESSEC et l'HEDAC et un projet de collaboration est envisagé avec le Pôle universitaire Léonard de Vinci (La Défense).

Le bilan des relations avec le milieu professionnel est contrasté. Si le master a noué de solides relations avec les milieux professionnels publics ou privés (partenariats pérennes avec Synérail construction, Degrémont (filiale de Suez Environnement), Cabinet Ernst and Young, Conseil d'Etat, Commission européenne,...), on peut légitimement s'interroger sur la part relative de professionnels intervenant dans la formation, au vu des informations fournies.

Si l'attractivité était très relative jusqu'en 2012 au regard des indicateurs fournis, l'ouverture de la licence *Droit-économie* de Paris Ouest a créé « un appel d'air » dès l'année 2012 avec une montée des effectifs en M1 à 65 étudiants (1/3 de juristes, 1/3 d'économistes et 1/3 d'étudiants provenant de la bi-licence locale). Les porteurs de projets s'attendent à ce que le M1 à terme atteigne 80 étudiants, la spécialité AED 15 à 20 étudiants et la spécialité CRM pratiquement 40.

Si l'attractivité est réelle, en revanche, les taux de réussite et d'abandon en M1 sont pour le moins préoccupants. Le taux de réussite au regard du nombre d'inscrits entre la promotion 2007-2008 et la promotion 2011-2012 sur le M1 est en chute constante, passant de 57 % en 2007-2008 à 38 % sur la promotion sortante. Le taux d'abandon en M1 n'est pas mentionné dans les indicateurs, mais le dossier confesse lui-même une évaporation des effectifs lors des premières semaines du M1, 50 % des inscrits étant défaillants aux examens du premier semestre. Les indicateurs du taux de réussite en M2 sont très élevés, allant de 100 % sur les deux dernières promotions d'AED à 87 % à 96 % sur les trois dernières promotions de CRM.



La lecture du projet et les taux de réussite en M1 et surtout les taux d'abandon peuvent être interprétés comme la « contrepartie » de l'excellence de la filière dont on peut légitimement s'interroger sur le point de savoir si un projet aussi ambitieux n'a pas « mis la barre trop haut ».

Le taux d'insertion dans la vie professionnelle n'est pas communiqué, le dossier révélant une défaillance du fait de l'absence de mise en place d'outils statistiques en ce sens au niveau de l'université, quand bien même cette dernière serait en train de mettre en place un Observatoire de la Vie Etudiante. De toute évidence, on peut regretter la réalisation d'un tableau synthétique des emplois obtenus, par spécialité. Le taux de poursuite en doctorat est extrêmement faible puisqu'en spécialité AED, 0 % a poursuivi sur 2009-2010 et 2010-2011 et 10 % ont poursuivi en 2011-2012.

L'équipe pédagogique est construite sur un bon équilibre entre les enseignants économistes et juristes, les professionnels extérieurs pouvant apparaître en nombre insuffisant. Depuis la rentrée 2011-2012, on notera l'affectation d'une personne à temps plein chargée du secrétariat et du suivi administratif pour l'ensemble de la filière « droit-économie », de la licence au master. La mention est pilotée par un conseil de perfectionnement, lui-même constitué de l'équipe de direction du master de la mention *Droit et économie*. Ce conseil de perfectionnement a pour objectif de définir l'ensemble des orientations pédagogiques, professionnelles et scientifiques et il agit en interaction avec l'Association des Etudiants de la mention Droit-Economie relativement aux questions pédagogiques notamment.

Si le dossier ne mentionne pas l'existence d'un portefeuille de compétences, en revanche, trois livrets pédagogiques ont été rédigés : un pour le M1, un pour la spécialité AED et un pour la spécialité CRM. Ils sont accessibles en ligne sur le site de l'université.

Si le dossier apparaît globalement bien construit et les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et les annexes descriptives au diplômes (ADD) correctement remplies, on pourra néanmoins regretter d'une part, une relative insuffisance d'indicateurs chiffrés permettant une illustration synthétique des propos et d'autre part, l'absence d'auto-évaluation réalisée par les services de l'université. Nonobstant, les responsables de la mention ont pu compter sur l'évaluation réalisée par les étudiants via l'Association des étudiants de la filière « droit et économie ». Cette évaluation a permis un véritable travail collaboratif ayant abouti à la dissociation plus claire des parcours « contrat » et « concurrence » et au développement d'un axe professionnel dans la spécialité AED.

● Points forts :

- Le caractère original et très innovant de la formation totalement bi-disciplinaire.
- Une construction exemplaire des parcours en M1 tenant pleinement compte de la diversité initiale des étudiants provenant de filières différentes.
- Un réel partenariat avec le monde professionnel.
- Des mutualisations bien construites au sein de la mention.
- Un adossement réel à des laboratoires de recherche dans les deux domaines droit et économie.
- La création d'une Association des anciens étudiants qui valorise le suivi et la construction à terme d'un « réseau » dont bénéficieront les promotions à venir.

● Points faibles :

- Un taux de réussite en M1 et un taux d'évaporation au cours du M1 très important.
- Une insuffisance des informations sur le devenir des étudiants.
- L'institutionnalisation insuffisante de l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- La faible prise en compte des étudiants en situation particulière.
- Une formalisation encore insuffisante en matière de partenariats.

Recommandations pour l'établissement

La formation en a déjà pris l'inflexion, mais on ne peut qu'encourager les porteurs de projets à développer plus avant le réseau relationnel - notamment professionnel - de manière formalisée.

De manière générale, il conviendrait de renforcer le suivi des diplômés et de structurer plus avant l'insertion professionnelle des étudiants à la sortie de la formation. Même si c'est l'orientation déjà choisie, il pourrait être recommandé que l'Association des anciens étudiants accentue encore son implication dans la construction de ce réseau et dans l'évaluation et le suivi du devenir des étudiants. Il conviendrait d'institutionnaliser l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Par ailleurs, si cette formation est clairement perçue comme devant être une filière d'excellence, il pourrait cependant être souhaitable d'améliorer la sélection des candidats pour éviter une « évaporation » des étudiants en M1 et



des résultats catastrophiques à ce niveau (à cet égard, on peut espérer que le soubassement troisième année de licence qui faisait défaut corrigera les statistiques).

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : A



Evaluation par spécialité

Analyse économique du droit

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et science politique (DSP) - Bâtiment F, 200, Avenue de la République, 92001 NANTERRE cedex

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Analyse économique du droit* est fondée sur une approche bi-disciplinaire droit-économie avec des objectifs bien définis.

Pour le parcours recherche : développer les recherches bi-disciplinaires sur des thèmes nécessitant de dépasser la seule approche droit ou économie, et ce, par la formation de spécialistes capables de mener des recherches théoriques ou appliquées sur les problématiques de l'analyse économique du droit notamment avec l'appui de la mobilisation des méthodes quantitatives.

Pour le parcours professionnel : répondre aux besoins d'évaluation économique de l'impact du droit et des procédures juridictionnelles. Le but est de former des étudiants à l'expertise et au conseil économique et juridique afin qu'ils soient à même de cerner les problématiques d'organisation de la justice et de mesurer l'impact économique du droit.

L'accès à la spécialité se fait sur dossier et/ou entretien avec les responsables du master.

- Appréciation :

La spécialité AED, a changé d'intitulé afin d'apparaître plus lisible, et elle s'est dotée - outre un parcours recherche - d'un parcours professionnel qui lui faisait défaut auparavant.

La spécialité forme les étudiants à l'analyse de l'impact des règles de droit sur les sphères marchandes et non marchandes, à l'analyse évaluative sur le fonctionnement de la justice et des mécanismes judiciaires en se fondant notamment sur les résultats du Law and Economics et sur les derniers développements en matière d'économie et de droit de la régulation.

Comptant 240 heures de cours dans le parcours recherche et 320 heures dans le parcours professionnel, la spécialité comporte un tronc commun d'enseignements, quel que soit le parcours, composé de quatre unités d'enseignement, les autres enseignements variant bien entendu selon que l'étudiant s'oriente vers le parcours recherche ou le parcours professionnel. On notera avec intérêt la participation à EUCLID (Enseignement Universitaire Clinique du Droit) qui permet aux étudiants de se « frotter » à la pratique via des consultations juridiques sollicitées par des associations, ONG ou autres institutionnels.

Bien adossée à la recherche via les laboratoires Economix LIEN (Law, Institutions and Economics in Nanterre - UMR CNRS 7235) et CRDP (EA 381), la formation souffre en revanche d'une insuffisance dans ses relations et échanges internationaux malgré l'implication individuelle de certains enseignants dans des partenariats scientifiques internationaux avec des chercheurs du programme européen Erasmus Mundus ou de Georges Washington University ou encore de l'Université de Toronto.

Issus d'un large bassin de recrutement - Ile de France, Province, Etranger - la spécialité fait l'objet d'une moyenne de 50 candidatures par an ce qui peut apparaître insuffisant, même s'il est prévu à terme une évolution du fait de la licence droit-économie. Mais les effectifs initialement très faibles (quatre en 2006) se sont graduellement accrus (pour atteindre dix dans le parcours recherche).



La poursuite en doctorat est très faible (un par promotion sur les deux dernières années) eu égard à la difficulté pour les étudiants de trouver un financement par rapport aux mentions mono-disciplinaires. Les retours sur l'insertion font état de l'obtention d'un emploi dans les six à douze mois après la validation du diplôme. Toutefois, il n'est pas communiqué de données chiffrées précises en la matière.

L'équipe pédagogique est composée paritairement d'enseignants titulaires en droit et économie et peut en outre compter sur l'appui de deux personnalités extérieures, l'une en provenance de l'Université Paris 8 et l'autre de la Direction du Trésor. Il existe un comité de perfectionnement qui définit les orientations scientifiques, pédagogiques et professionnelles de la spécialité et qui consulte l'association des étudiants de la mention. Les étudiants ont à leur disposition un livret pédagogique spécifique à la spécialité AED qui est accessible via le site de l'université.

- Points forts :
 - Une formation bi-disciplinaire bien organisée et structurée.
 - Un bon équilibre entre les intervenants académiques (économistes, juristes).
 - Un bon adossement aux laboratoires de recherche.
 - Une bonne relation avec les milieux professionnels permettant d'apporter une réponse à une demande de toute une variété de professionnels (entreprises, administrations, ONG, ...).

- Points faibles :
 - La très faible poursuite en études doctorales.
 - Un appui réduit sur les professionnels au sein de la formation.
 - Une attractivité relative au regard du nombre de candidatures déposées.
 - La carence de partenariats internationaux malgré de réelles opportunités.
 - Une information réduite sur le devenir des étudiants.

Recommandations pour l'établissement

Les porteurs de projet de la spécialité l'ont anticipé en l'ouvrant à un parcours « professionnel », mais la spécialité souffre d'une incapacité à générer un réel parcours « recherche » ce qui devrait être le départ d'une réflexion sur un recentrage complet de la spécialité en parcours « professionnel ».

Par ailleurs, il pourrait être souhaitable de renforcer l'évaluation et le suivi de l'insertion des étudiants, de redéfinir par la même occasion la place des professionnels au sein de la formation en les impliquant dans des ateliers, études de cas... Enfin, il conviendrait que la spécialité renforce ses partenariats internationaux.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B

- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Concurrence et régulation des marchés (CRM)

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense, UFR Droit et science politique (DSP) - Bâtiment F, 200, Avenue de la République, 92001 NANTERRE cedex

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Spécialité bidisciplinaire « droit-économie », la spécialité *Concurrence et régulation des marchés* a pour but de donner à des juristes de droit public la maîtrise des enjeux économiques et financiers des règles juridiques, et à des économistes de l'économie industrielle et de la régulation une solide formation juridique.

La spécialité est orientée autour d'un parcours recherche - commun aux deux spécialités du M2 - et de deux parcours professionnels intitulés : *Contrats et partenariats public/privé* et *Concurrence et régulation* (visant notamment à former des experts auprès des collectivités locales et des autorités nationales, des autorités de régulation et des institutions internationales).

- Appréciation :

La lisibilité de la maquette a été accrue par le dédoublement de l'unique parcours professionnel initial en un parcours « contrat » et un parcours « concurrence ». Le droit de la concurrence a été « privatisé » en partie par l'introduction de disciplines de droit privé tel que le droit pénal des affaires, le droit des concentrations et le droit de la propriété intellectuelle. Cela a permis d'accroître les effectifs de 16 à 22 par promotion (pour 350 candidatures). Les étudiants proviennent d'horizons divers (universités et écoles d'Île-de-France ou de province et même filières étrangères), leur origine disciplinaire étant essentiellement juridique.

S'appuyant sur l'économie de la réglementation et de la concurrence, sur le droit des régulations économiques et des contrats publics, les étudiants se trouvent investis des outils méthodologiques inhérents aux deux disciplines juridique et économique, à savoir, au plan juridique, la maîtrise de l'analyse et le raisonnement juridiques et les études de cas, mais également, au plan économique, le traitement des données, l'apprentissage des méthodes quantitatives et statistiques et la modélisation.

Bénéficiant de l'appui des laboratoires EconomiX LIEN (Law, Institutions and Economics in Nanterre - UMR CNRS 7235) et CRDP (EA 381), la spécialité est bien adossée à la recherche.

En matière de formation professionnelle, le stage de trois mois (avec possible extension à six mois) est bien entendu obligatoire pour le parcours professionnel et il est fourni par la direction des masters. La Clinique du Droit EUCLID apparaît également comme un élément important de la formation professionnelle des étudiants.

Si la spécialité possède certaines forces, en revanche, elle est déficitaire dans ses relations et échanges internationaux malgré l'implication individuelle de certains enseignants dans des partenariats scientifiques internationaux avec des chercheurs du programme européen Erasmus Mundus en Law and Economics (Hambourg, Amsterdam...), du M.I.T. (Massachusetts Institute of Technology) ou encore de l'Université du Québec.

Si le taux de réussite est très satisfaisant avec 90 % de diplômés, en revanche, l'analyse du devenir des diplômés reste problématique, aucun indicateur fiable n'étant communiqué.

L'équipe pédagogique est équilibrée entre économistes / gestionnaires et juristes et peut par ailleurs compter sur l'intervention - trop limitée - de quelques professionnels. Il existe un conseil de perfectionnement, composé des responsables de la spécialité et faisant appel aux professionnels extérieurs et à l'association des étudiants de la mention. Par ailleurs, un livret pédagogique spécifique à la spécialité CRM est distribué à la rentrée et reste accessible via le site de l'université.



- Points forts :
 - Une formation bi-disciplinaire bien structurée et équilibrée.
 - Une bonne articulation du double parcours professionnel permettant une bonne identification des domaines de compétences.
 - Une bonne relation avec les milieux professionnels.
 - Un bon adossement aux laboratoires de recherche.
 - Un bon équilibre entre les intervenants juristes et économistes.
 - Une très bonne attractivité de la spécialité, en termes de demandes d'intégration.
 - La création et l'implication de l'association des anciens étudiants.
- Points faibles :
 - Une faiblesse de poursuite en études doctorales.
 - Une trop faible implication des professionnels dans le cadre de la formation.
 - Une faiblesse du partenariat et des relations internationales.

Recommandations pour l'établissement

Si le parcours « recherche » a du mal à pouvoir trouver une place dans l'offre pédagogique doctorale, en revanche les parcours professionnels sont porteurs d'avenir, il conviendrait de renforcer les relations avec le monde professionnel et de faire appel à une intervention plus active des professionnels dans la formation.

Un renforcement substantiel du processus d'évaluation des enseignements et du suivi des étudiants et diplômés serait utile.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

Responsables de la formation :

NOM Prénom LANGLAIS Eric

Email Email universitaire : Eric.Langlais@u-paris10.fr

Et

NOM Prénom Du MARAIS Bertrand

Email Email universitaire : bertrand.du_marais@u-paris10.fr

Nous remercions l'AERES d'avoir d'ores et déjà procédé à la correction d'une erreur factuelle dans le rapport d'évaluation.

I/ Observations relatives à la MENTION

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale Une remarque sur l'apprentissage des langues : la création d'UE spécifiques avec ECTS dans une formation bi-disciplinaire est délicate (respect des équilibres en volume horaire droit/économie). A fortiori, la multiplication d'enseignements en langue sollicite des ressources déjà contraintes au niveau des UFR. Enfin, l'anglais s'impose comme la langue commune en droit et économie.

Points forts Nous prenons acte de votre rapport, qui souligne l'originalité, la cohérence et la qualité du projet pédagogique (note A+) que nous portons, et nous vous en remercions.

Points faibles Nous souhaitons mettre en avant deux points.
1/ les effectifs du M1 :
 Ainsi que nous l'annonçons dans le dossier de demande d'habilitation, la rentrée universitaire 2012-2013 a marqué un changement de régime pour le M1 Droit et Economie : d'une part le nombre total d'étudiants est passé de 25 (en moyenne) à 65 (en Inscription Pédagogique); d'autre part, les effectifs des trois parcours organisés selon l'origine de la licence (droit-économie, ou droit, ou économie) sont équilibrés.

Le faible taux d'évaporation en début d'année 2012-2013 (par rapport aux Inscriptions Administratives) laisse à penser qu'il y a eu une auto-sélection plus importante des candidats venant de la licence de droit comme de celle d'économie : c'est la conséquence des différentes réunions d'information que nous avons organisées auprès des étudiants de la licence de droit et de ceux de la licence d'économie. On constate d'ailleurs que la coexistence de ces trois parcours a contribué à créer une forte émulation, qui tire l'ensemble vers le haut, avec notamment une forte motivation des candidats venant de la licence de droit et de celle d'économie, dans la perspective de l'accès au niveau M2.

2/ les partenariats, le suivi de l'insertion :

Nous soulignerons comme nous l'avons fait dans le dossier que 1/ le Master Droit-Economie est encore un jeune diplôme (créé en 2005); 2/ une forte majorité de

	<p>l'équipe pédagogique, issue des laboratoires de recherche associés au Master (EconomiX via son axe de recherches « Droit, Institutions, Réglementation », et le CRDP) est en poste à Paris Ouest Nanterre depuis moins 3 ans ; 3/ l'équipe de direction elle-même est en place depuis 3 ans. Cette conjonction ne favorise ni le suivi des étudiants à la sortie, ni le développement rapide et pérenne de partenariats professionnels et/ou internationaux : on sait les poids des réseaux personnels dans chaque cas.</p> <p>L'équipe de direction du Master en revanche a contribué à faire émerger une association d'étudiants qui en est à sa deuxième année d'existence, et qui a produit des premières enquêtes de suivi des cohortes d'étudiants à la sortie du diplôme.</p>
--	---

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Une réflexion sur le filtrage à l'entrée du M1 peut être menée ; il nous semble utile de développer aussi comme nous le faisons une meilleure information des étudiants venant des deux licences juridique et économique, sur les parcours proposés en master, et l'existence d'une licence droit-économie (double culture d'emblée) laquelle conduit logiquement au master. Comme nous le soulignons plus haut, ceci a suscité auto-sélection et émulation dans la promotion M1 sortante.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

Nous vous remercions pour votre note A+ sur le projet pédagogique, comme pour les deux notes A sur le positionnement et le pilotage.

Toutefois, nous soulignons que l'insertion professionnelle de nos étudiants ne pose aucun problème, et se fait dans un large spectre de secteurs d'activités ; et nous observons un excellent taux de réussite de nos étudiants qui se présentent aux concours des professions judiciaires, quel que soit leur parcours antérieur en licence. La note B sur ce critère est donc très sévère à nos yeux, et de plus va transmettre aux candidats potentiels une information biaisée dommageable (difficultés d'insertion), alors qu'il existe une forte demande dans tous les milieux professionnels pour des étudiants qui ont les compétences acquises dans notre diplôme (et la double culture droit-économie).

II/ Observations relatives à la SPECIALITE 1 [Analyse Economique du Droit]

Intitulé	Analyse Economique du Droit
----------	-----------------------------

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHESE DE L'EVALUATION »

Appréciation globale	La création du parcours professionnel à côté du parcours recherche dans la spécialité Analyse Economique du Droit se justifiait pleinement par la demande de nos étudiants, et dans la perspective de l'ouverture du diplôme à la formation continue (à développer, nous en avons conscience), une demande importante existant à cet égard aussi.
-----------------------------	---

Points forts	Nous prenons acte et vous en remercions.
---------------------	--

Points faibles	<p>Nous souhaitons répondre sur deux points.</p> <p>1/ l'insuffisance des relations internationales :</p> <p>Notons d'abord qu'il est difficile de cacher que le débat actuel sur la refonte des mentions de Master en France, est un souci vis-à-vis des partenaires étrangers dans ces négociations.</p> <p>Comme nous l'avons souligné plus haut, le turn-over important dans les deux équipes de recherche n'a pas favorisé une ouverture internationale rapide du diplôme. Nous</p>
-----------------------	---

tenons à souligner ainsi que deux Professeurs étrangers différents participent chaque année au Master via des supports PR invités (l'un en économie, l'autre en droit).

Pour autant, l'équipe de direction du master assume un choix stratégique. 1/ A court/moyen terme, constituer un portefeuille de partenariats bilatéraux avec des universités étrangères (le rapport de l'AERES reconnaît qu'il y a déjà des opportunités qui pourraient être saisies, reposant sur les partenariats scientifiques noués par les deux laboratoires en appui du Master) : cette solution a le double avantage de pouvoir être mise en œuvre assez rapidement, et de permettre un fort effet d'affichage avec des partenariats multiples. Mais en raison de la nature bi-disciplinaire du Master, elle suppose une forte sélectivité dans le choix des partenaires (pour la cohérence du diplôme). 2/ A long terme, aller vers un partenariat multilatéral, via un réseau d'universités étrangères qui ont, ou développent, un programme d'enseignement droit-économie, afin de proposer un programme de Master cohérent, voire commun. Comme nous l'avons mentionné dans le dossier, ces discussions sont en cours et auront abouti avec la mise en œuvre du nouveau programme pédagogique du Master.

2/ L'attractivité relative du diplôme et la faible poursuite en doctorat :

L'attractivité « relative » du diplôme résulte de son affichage en recherche uniquement jusqu'à présent, sur une thématique encore récente en France et sans doute encore insuffisamment identifiée, y compris par le milieu académique.

La faiblesse du nombre de doctorants est toute relative si l'on regarde le niveau national (un flux irrégulier de doctorants en L&E – et des difficultés dans toutes les disciplines à attirer les étudiants vers la recherche) comme local (le pourtour actuel des Ecoles Doctorales de Paris Ouest Nanterre) : pour l'économie (rattachée à l'ED Economie, Organisation, Société), il y a 2 à 3 contrats doctoraux par an (sur 6) ; en droit (Ecole Doctorale Droit Sciences Politiques) il y a 7 contrats doctoraux en 2012-13 et 6 pour 2013-14 (à répartir entre droit privé, public et sciences politiques et plus de 20 spécialités de Masters). Nos étudiants ont clairement conscience de ces difficultés. Il est aussi nécessaire d'intensifier nos efforts vers des modes de financements alternatifs pour les doctorants (CIFRE notamment).

Mais les choses ont évolué récemment. Certes, l'équivalent du Law & Economics reste encore peu présent dans les diplômes de niveau Master en France (comme le souligne le rapport AERES). Mais de plus en plus de laboratoires font une place croissante à des programmes de recherche sur ces thématiques. Par ailleurs, la position du Conseil National des Universités évolue aussi quant à la qualification de docteurs dont les travaux s'inscrivent dans les champs du L&E (très sensiblement en section 05, puisque plusieurs des membres actuels sont des chercheurs reconnus dans ce domaine). La création par d'autres universités de diplômes en droit-économie, suscitera des demandes de postes spécifiques, et donc des recrutements. Et la perspective d'une Ecole Doctorale unique pour l'ensemble de l'université Paris Ouest Nanterre pourrait favoriser dans l'avenir les candidats qui s'inscrivent dans une vraie démarche pluridisciplinaire.

Ceci donnera aux candidats à un parcours « recherche » dans la spécialité AED de meilleures perspectives que dans le passé : il y a de réelles perspectives de carrière dans la recherche académique comme dans la recherche appliquée qui s'ouvrent.

--	--

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Nous ne partageons pas du tout ce constat « d'une incapacité à générer un réel parcours recherche », et nous récusons l'idée que nous aurions « anticipé » la nécessité d'un recentrage complet de la spécialité AED sur un parcours unique « professionnel ». Au contraire, ce que nous avons anticipé, et nous l'avons constamment dit, c'est que les conditions permettant la consolidation du parcours recherche du Master Droit et Economie, et sa présence dans les deux spécialités AED comme CRM (parcours mutualisé et fondé sur des apprentissages méthodologiques en droit et en économie) seraient réunies dès lors que d'une part, certains verrous sauteraient au niveau national comme local, et que d'autre part, les étudiants de notre licence droit-économie accèderaient au niveau master. C'est chose faite.

La meilleure réponse à la question de l'existence/la consolidation du parcours recherche de la spécialité AED du Master Droit-Economie, est donnée par les étudiants du M1 Droit-Economie : conformément à ce que nous annonçons dans le dossier d'habilitation, l'arrivée des étudiants de Licence Droit-Economie au niveau M2 marquera une nouvelle étape à partir de la rentrée 2013-2014 – ils disposent de la double culture droit et économie, et les thèmes de la spécialité AED leur sont familiers. Dans la configuration actuelle du Master, cette spécialité AED pourtant inscrite uniquement en recherche a été demandée par 21 étudiants du M1; pour la rentrée 2013-2014, l'effectif en AED pourrait donc être supérieur à celui que nous annonçons (15 étudiants).

En outre, le parcours recherche dans la spécialité Analyse Economique du Droit, unique en France (comme le souligne le rapport AERES), est d'une importance capitale pour le développement des partenariats internationaux du Master Droit et Economie (avec des externalités positives dont bénéficiera l'autre spécialité CRM), et dans la perspective de l'accueil d'étudiants étrangers. Les partenaires au niveau international des deux laboratoires en appui du master (EconomiX via l'axe de recherche « Droit, Institutions, Réglementation », et le CRDP) sont sensibles à cette question de la place d'un parcours recherche.

Nous insistons sur le point que les échanges internationaux au niveau doctoral sont déjà développés, notamment dans l'axe « Droit, Institutions, Réglementation » d'EconomiX (coopération avec le réseau européen en L&E). L'intensification des relations avec l'European Association of Law & Economics, et le développement de celles avec l'American Law & Economic Association, contribuent à faire connaître au niveau international Paris Ouest Nanterre comme une université qui dispose d'atouts dans les domaines de la formation et la recherche en droit-économie. Il est donc d'autant plus capital de développer le parcours recherche dans la spécialité AED.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

L'insertion professionnelle de nos étudiants ne pose aucun problème, et se fait dans un large spectre de secteurs d'activités ; et nous observons un excellent taux de réussite de nos étudiants qui se présentent aux concours des professions judiciaires, quel que soit leur parcours antérieur en licence. La note B sur ce critère est donc très sévère à nos yeux, et de plus va transmettre aux candidats potentiels une information biaisée dommageable (difficultés d'insertion), alors qu'il existe une forte demande dans tous les milieux professionnels pour des étudiants qui ont les compétences acquises dans notre diplôme (et la double culture droit-économie).

II/ Observations relatives à la SPECIALITE 2 [Concurrence et Régulation des Marchés]

Intitulé	Concurrence et régulation des Marchés
-----------------	--

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale	Les évolutions contribuant à la meilleure lisibilité de la maquette, comme le dédoublement du parcours professionnel entre « contrat » et « concurrence », la prise en compte du droit privé etc, résultent des réflexions au niveau du conseil de perfectionnement, comme de discussions avec les étudiants de la licence droit-économie. Elles favoriseront aussi l'inscription du diplôme en formation continue (à développer, nous en avons conscience).
Points forts	Nous prenons acte et vous remercions. L'association des anciens étudiants bénéficie aussi à l'autre spécialité AED.
Points faibles	Même réponse que pour la spécialité AED sur les points de la poursuite en études doctorales, et des relations internationales.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ÉTABLISSEMENT »

La présence à terme du parcours recherche dans les deux spécialités, parcours qui est d'ailleurs mutualisé (avec les nouvelles maquettes) et qui est fondé sur des apprentissages méthodologiques en droit et en économie, n'est pas une question qui se pose pour nous comme nous l'avons expliqué dans la réponse concernant la spécialité AED.

3/ Observations portant sur la rubrique « NOTATION »

L'insertion professionnelle de nos étudiants ne pose aucun problème, et se fait dans un large spectre de secteurs d'activités ; et nous observons un excellent taux de réussite de nos étudiants qui se présentent aux concours des professions judiciaires, quel que soit leur parcours antérieur en licence. La note B sur ce critère est donc très sévère à nos yeux, et de plus va transmettre aux candidats potentiels une information biaisée dommageable (difficultés d'insertion), alors qu'il existe une forte demande dans tous les milieux professionnels pour des étudiants qui ont les compétences acquises dans notre diplôme (et la double culture droit-économie).

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

